

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CIAS DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2024

N° 2024-89 VÉHICULE RENAULT MASTER : TRAVAUX D'ENTRETIEN

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-42 du Conseil d'Administration en date du 7 Juillet 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'entretien (pneus et freins) et de vidange sur le véhicule RENAULT MASTER du CIAS.

La Présidente du CIAS du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Pour ces travaux, la Présidente retient le GARAGE DE L'OCEAN – AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY – 85110 CHANTONNAY pour un montant de **1604,44 € TTC**.

Cette décision annule et remplace la décision n° 2024-88.

À CHANTONNAY, le 19 novembre
2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 19/11/2024.